

Critères d'admission des participantes

1. Habiter à Montréal ou dans la couronne;
2. Être femme cheffe de famille monoparentale d'au moins un enfant de la naissance à cinq ans et avoir un maximum de deux enfants de moins de cinq ans ;
3. Avoir la garde pour plus de 50% du temps d'au moins un des enfants;
4. S'engager à compléter un projet de vie réaliste pouvant comprendre la poursuite ou la reprise des études et/ou le développement de son employabilité et/ou la recherche et le maintien en emploi;

Quelques critères d'admissibilité au logement subventionné

1. Être citoyenne canadienne ou immigrante reçue;
2. Avoir un revenu annuel brut ne dépassant pas 32 000\$ par année pour une femme monoparentale avec un enfant (données de 2013);
3. Détenir un capital ou des biens pour une valeur inférieure à 50 000\$ (argent en banque, RÉER, maison, chalet, etc);
4. Ne pas avoir de dettes envers un Office municipal d'habitation ni avoir été évincée ou avoir déguerpi d'un logement à loyer modique au cours des cinq dernières années;